

**COMMUNE NOUVELLE
LA TOUR- BLANCHE-CERCLES
CONSEIL MUNICIPAL**

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU MERCREDI 7 AOUT 2024

Date de la convocation : 31 juillet 2024

Nombre de membre en exercice : 16 Présents : 9 Votants : 9

Séance ordinaire du 7 août 2024

L'an deux mille vingt-quatre le 7 août à 19H00 à la salle du conseil municipal de La Tour Blanche.

Les membres du Conseil municipal de la Commune Nouvelle dûment convoqués, se sont réunis à la salle du conseil municipal de La Tour-Blanche, sous la présidence de Monsieur Daniel Bonnefond, Maire de la commune nouvelle La Tour-Blanche-Cercles

Etaient présents (p) Absents (A) Excusés (E) - Représentés (R)

BONNEFOND Daniel	P	DESCREAU Bastien	E	PRECIGOUT Ludovic	A
ARCOS Manuel	A	DUGENET Romain	P	THOMAS Jean-Marie	P
BELLOT Cédric	P	LENEUTRE Bernard	P		
BERTAUD DU CHAZAUD Nicole	E	LESUEUR Florence	E		
BERTAUD DU CHAZAUD Emmanuel	P	MICHELET Patrick	P		
BRACHET Sébastien	E	PASSIE Daniel	P		
CANEVAROLO Agnès	P	PAUTROT Marielle	A		

Secrétaire de séance : M. MICHELET Patrick

L'ordre du jour :

- Réparation du tracteur/ décision modificative (Délibération n°2024-08-01)
- Résultat de l'appel d'offres concernant le marché de travaux lié à la rénovation de 3 bâtiments (délibération n°2024-08-02)
- Modification des tarifs des redevances pour l'occupation du domaine public (délibération n°2024-08-03)
- Questions diverses

1) Procès-verbal du dernier conseil municipal

- Adoption du procès-verbal du 10 juillet 2024

2) Budget Principal – Travaux sur le tracteur. Décision modificative n°1 (délibération n°2024-08-01)

Le Conseil Municipal sur proposition de Monsieur le Maire,

Considérant que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2024 sont insuffisants,

Décide de modifier l'inscription comme suit :

DESIGNATION	DEPENSES		RECETTES	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				

D-60621 : Fournitures non stockées-Combustibles	3.800,00 €			
D-023 Virement à la section d'investissement		3.800,00 €		
TOTAL FONCTIONNEMENT	3.800,00 €	3.800,00 €		
INVESTISSEMENT				
D-215731 Matériel Roulant-2024-09 Tracteur		3.800,00 €		
R- 021 Virement de la section de fonctionnement				3.800,00 €
TOTAL INVESTISSEMENT	0,00 €	3.800,00 €	0,00 €	3.800,00 €
TOTAL GENERAL		3.800,00 €		3.800,00 €

Intervention de M. Bonnefond :

Le tracteur a été acheté 42.000 € mais il s'agit d'une mauvaise série. Des réparations sont récurrentes. Si la commune veut acheter un nouveau tracteur il faudrait prévoir un financement pour 50.000 € avec une reprise estimée à 10.000 €.

Actuellement, il y a une fuite d'huile sur le radiateur d'huile qui alimente le circuit hydraulique. Le tracteur est donc encore en réparation. Le coût est estimé à 400 €.

3) Rénovation de 3 bâtiments (école primaire, Boîte à Bosse, Salle des fêtes de Cercles) choix des entreprises (délibération n°2024-08-02)

Monsieur le Maire indique que suite à l'analyse des offres du marché de travaux pour la rénovation de trois bâtiments, il convient de délibérer pour valider le choix des entreprises retenues.

L'analyse des offres a été faite par le maître d'œuvre selon les critères de jugement pondérés énoncés dans le dossier de consultation à savoir :

N°	Description	Pondération
1	Prix	40
2	Valeur technique de l'offre	20
3	Délai d'exécution	10
4	Capacité des postulants	20
5	Respect de l'environnement et pris en compte du développement durable	10
Pondération totale des critères d'attribution :		100

Après présentation de l'analyse par le maître d'œuvre,

Le Conseil Municipal

- valide les notes globales attribuées à chaque candidat et se propose à l'unanimité de suivre les préconisations de la maîtrise d'œuvre en validant l'attribution des lots suivants aux candidats ayant obtenu la meilleure note :

LOTS	ENTREPRISES	MONTANT HT	MONTANT TTC
LOT 1 : DEMOLITION-MACONNERIE	SAS NADAL	28.000,00 €	33.600,00 €
LOT 2 : CHARPENTE -	LAFAYE	2.593,42 €	3.112,10 €

COUVERTURE-ZINGUERIE	BATIMENT		
LOT 3 : MENUISERIES EXTERIEURES	TNS	65.735,72 €	78.882,86 €
LOT 4 : MENUISERIES INTERIEURES	TNS	10.020,09 €	12.024,11 €
LOT 5 : PLATRERIE -ISOLATION	TNS	11.313,38 €	13.576,06 €
LOT 9 : CARRELAGE-FAIENCE	TNS	8.298,00 €	9.957,60 €
LOT 10 : PEINTURE	SARL CHORT	5.480,47 €	6.576,56 €
TOTAL		131.441,08 €	157.729,29 €

Pour rappel, les lots 6,7,8 font l'objet d'une nouvelle consultation.

- Autorise M. le Maire à signer tous documents avec les entreprises retenues.

Les offres sont attendues pour lots 6,7,8 en septembre 2024 avec un principe de devis.

4) Modification des tarifs des redevances pour l'occupation du domaine public (délibération n°2024-08-03)

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment ses articles L.2122-21 et suivants, L.2213-1,

Vu le code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

Vu la délibération n° 2024-04-12 du conseil municipal en date du 10 avril 2024 relative à la fixation d'un tarif de redevance pour l'occupation du domaine public,

Vu une demande dans le but d'organiser une brocante mensuelle,

Après en avoir délibéré :

- Modifie et complète la délibération n°2024-04-12 du conseil municipal en date du 10 avril 2024 relative à la fixation du tarif de redevance pour l'occupation du domaine public,
- Décide de fixer un tarif forfaitaire pour l'organisation d'une brocante, sur les places publiques, à l'initiation de professionnels à

• Brocante/vide grenier	• Forfait de 100 €/jour
-------------------------	-------------------------

- Précise que toute demande devra faire l'objet d'une demande préalable auprès de la commune.
- Indique que les recettes correspondantes à cette délibération sera perçue au budget de l'exercice.

Intervention de M. Bonnefond

M. Fournet David est l'organisateur de la brocante. Une redevance d'occupation du domaine public devra être réglée par ce dernier. Une convention de 6 mois est prévue pour le moment et un point sera fait à la fin de cette durée. Il est prévu entre 30 et 50 exposants à chaque fois. Une assurance doit couvrir les risques éventuels.

M. Fournet n'est pas opposé à ce que les associations tiennent une buvette ou organise un repas en même temps. La brocante commencera en octobre.

La régularité semble un gage de pérennité. Après discussion, le forfait de 100 € par manifestation est retenue. A l'issue des 6 mois cette somme pourra être rediscutée.

5) Questions diverses

Composteur : il y avait un binôme pour gérer le composteur collectif derrière la salle des fêtes. Comme M. Gérard Gobert vient de démissionner, il est proposé de le remplacer. Il est décidé de le remplacer par M. Bernard Leneutre.

Cave à fromages : Environ 10 agriculteurs sont se réunis à la salle des fêtes. La chambre d'agriculture et le département de la Dordogne apportent leur soutien à ce projet. Le projet a besoin d'être clarifié dans le sens où il y a deux projets en parallèle.

- **Une cave collective.**

Lors de cette réunion, il y avait la ferme de Gutierrez. Elle fait murir du fromage dans une cave collective dans le pays basque. Elle a créé un produit nouveau en forme de barrique qu'elle fait murir à Saint Emilion. Elle a beaucoup de frais de déplacement. Elle vend sa production en Gironde. Ce projet a donc suscité beaucoup d'interrogations de sa part.

Il y a toujours des expérimentations. Des études sont en cours. Il faudrait que la commune demande à l'ATD de réaliser une étude de faisabilité pour l'aménagement de la cave.

L'hygrométrie de la cave est à 60 % d'humidité mais il y a des variations. Une porte permettrait de réguler ce problème.

- **Création d'un fromage de la marque Périgord mais cela prend du temps.**

Le fromage dégusté avec les membres du conseil avait 6 mois mais il semble qu'à 10 mois la qualité gustative serait bien meilleure.

Groupama : M. Robert, correspondant pour la commune a signifié à M. le Maire que les cotisations de la commune vont prendre 40 % car les collectivités sont difficiles à assurer. La sinistralité est très forte pour ces dernières. Sur la commune il y a eu plusieurs petites déclarations pour des effractions, des vols, le recours à un avocat.

Les arguments de Groupama sont :

Une aggravation des sinistres sur l'ensemble des collectivités depuis 4 ans : événements climatiques (grêle, inondation, tempête, sécheresse et 2023 un tremblement de terre), mais aussi incendies de bâtiments (écoles, salles des fêtes, église) et des actes de vandalismes de plus en plus fréquents.

De plus, face à une augmentation sans précédent des événements naturels, le Gouvernement a décidé par arrêté du 22 décembre 2023 de relever le taux de la prime ou cotisation additionnelle relative à la garantie « catastrophe naturelle » aux contrats d'assurance mentionné à l'article L. 125-2 du code des assurances. Ainsi, à compter du 1^{er} janvier 2025 le taux de cotisation « catastrophes naturelles » sera porté de 12% à 20%

Des franchises seront introduites :

o Sur le risque responsabilité de 250 €

o Sur le risque dommages aux biens de 500 €

Eglise : les travaux devraient recommencer fin septembre, début octobre dès la livraison des tuiles.

Haie de M. Minard : Elle devrait être coupée prochainement car elle bloque le passage de la route de la salle des fêtes.

Les panneaux dans l'angle de la maison de la retraite/ Rue Saint Sicaire : des personnes ont du mal à respecter les indications. Des poids lourds continuent de passer dans la rue Saint Sicaire. Il est demandé de mettre une interdiction de klaxonner car le matin des camions klaxonnent de bonne heure.

Fin de la réunion à 20H00

Le Maire
Daniel Bornefond

Le secrétaire de séance
Patrick Michelet

